

nationalité française

Par **Rougé1993**, le **18/10/2019** à **00:03**

Mon grand-père était un ancien combattant en France à la guerre (1939-1945) qui a été blessé pendant la guerre, pourrai-je avoir le droit à une nationalité française?. Sachant que je suis un Algérien qui vis encore en Algérie et j'ai déjà demandé un casier judiciaire et une nationalité après j'ai reçu juste le casier judiciaire ça fait une année et la nationalité je l'ai pas encore et même je ne sais pas est-ce que j'ai le droit de l'avoir

Par **ESP**, le **18/10/2019** à **01:02**

Bonjour

Saluer est une marque de respect pour les bénévoles qui vous répondent.

Le fait que votre père ait combattu en France ne vous donne pas droit à la nationalité pour cette seule raison.

Voici un dossier....<http://www.info-droits-etrangers.org/vivre-en-france/la-nationalite/les-conditions-dacces-a-la-nationalite-francaise/>

Par **youris**, le **18/10/2019** à **10:29**

Bonjour,

En matière de nationalité française par filiation, c'est exclusivement la nationalité des parents (père et mère) qui est prise en compte.

Salutations